

vous proposent une demi-journée de formation et de réflexion sur le thème :

La transition numérique au service de la transition écologique

Le jeudi 11 mars 2021
de 14h00 à 17h30

A Strasbourg (67 000)
(en présentiel ou à distance en fonction des mesures sanitaires)*

* Ces informations vous seront communiquées ultérieurement.

Le droit à la formation des élu-e-s

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : dif-élus@caissedesdepots.fr, au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à contact@formationcitoyennete.org). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Le droit à la formation des agents territoriaux

(décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié par décret n°2017-928 du 6 mai 2017). Inscription à faire valider par l'employeur.

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

TARIF POUR LA FORMATION

Tarif unique pour les élu-e-s utilisant le DIF : 350 €

Tarif pour les agents et élu-e-s territoriaux utilisant la ligne budgétaire de formation de leur collectivité :

- Communes de moins de 3500 habitants : 100 €
- Communes de 3500 à 10 000 habitants : 200 €
- Communes de plus de 10 000 habitants : 300 €

Bulletin d'inscription à la session de formation (valant convention simplifiée de formation) La transition numérique au service de la transition écologique

organisée par Formation et Citoyenneté et l'association Villes Internet / VIA
Le jeudi 11 mars 2021 de 14h00 à 17h30 à Strasbourg (présentiel ou à distance en fonction des mesures sanitaires)

Bulletin à renvoyer par courrier ou par courriel : contact@formationcitoyennete.org

Nom :	Collectivité territoriale :	Signature du/de la candidat.e
Prénom :	Commune de :	à la formation
Adresse :	Nbre d'hab. :	
Tel. :	Fonction de l'agent :	
Code Postal :	Fonction élective :	Signature du responsable
Ville :		avec cachet
Email :		

CACHET

Madame, Monsieur,

Vous êtes un·e élu·e de collectivité locale et vous souhaitez être outillé·e, formé·e et accompagné·e face aux problématiques de la transition numérique dans la transition écologique.

Formation & Citoyenneté et Villes Internet vous proposent cette formation en parallèle de la journée de rencontre avec l'INR à Strasbourg.

La transition numérique au service de la transition écologique

Le jeudi 11 mars 2021 de 14h00 à 17h30 en présentiel ou téléformation

La transition numérique est aujourd'hui incontournable pour les entreprises comme pour les collectivités. Pourtant, les impacts environnementaux directs et indirects (effets rebonds) liés aux usages croissants du numérique sont sous-estimés. L'explosion de l'impact environnemental du numérique peut et doit être évitée par la mise en œuvre de la « sobriété numérique ». Elle passe par une réflexion sur les usages. Il est nécessaire d'identifier les apports sociétaux du numérique à maintenir à tout prix, afin de pouvoir leur allouer en priorité les ressources disponibles.

- 14h00 - **Module 1 : L'empreinte écologique du numérique.**
à - **Module 2 : L'écoconception des services numériques.**
17h00 - **Module 3 : Cas concrets.**

17h30 **Fin de la formation**

Animation : Anna MELIN, journaliste Villes Internet

Intervenant.es :

- **Philippe JARRY**, consultant en communication et politique publique numérique, correspondant Grand Sud Ville Internet
- **un expert de l'Institut du Numérique Responsable (INR)**

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

1. Financement par l'intermédiaire du droit individuel de formation (DIF)

- Remplir le formulaire spécifique de la Caisse des Dépôts joint.
- Joindre une photocopie de votre carte national d'identité.

ENVOYER A :

contact@formationcitoyennete.org

Avant le 8 janvier 2021

2. Financement par le budget formation de la collectivité locale

- Remplir le bulletin d'inscription joint et le faire valider par la collectivité.

ENVOYER A :

contact@formationcitoyennete.org

Avant le 20 février 2021

Plus d'informations :

Nicolas DELORME, chargé des événements et des formations : 07 88 55 03 26